

SYNDICAT MIXTE ARGONNE TRANSPORTS

Mairie de

51800 VIENNE LE CHATEAU

☎ 03.26.60.61.61 - ✉ argonne-transport@mairie-vienne-le-chateau.fr

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 INTERNES CHALONS

(A compléter et à retourner accompagné de 2 photos d'identité
et d'un justificatif de scolarité au secrétariat d'Argonne Transports
avant le mardi 31 aout)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE L'ELEVE :

Je soussigné :

NOM : Prénom :

Adresse..... Code Postal :

Ville..... ☎ Fixe :

📞 Portable 📧 mail :

- Demande l'inscription de mon fils – de ma fille pour le transport des internes vers CHALONS,
- Certifie avoir pris connaissance et approuve le règlement intérieur figurant ci-dessous.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Tél Portable de l'élève :

Etablissement fréquenté..... Classe.....

📧 mail :

REGLEMENT INTERIEUR

1 – TRANSPORT DES ELEVES INTERNES :

- Les élèves internes dans les établissements de Chalons s'inscrivent, sur présentation d'un justificatif de scolarité, auprès du Syndicat Argonne Transports qui assure la liaison vers les établissements scolaires les lundis avec retour le vendredi.

2 – DISCIPLINE :

- Les élèves doivent présenter leur carte au chauffeur en montant dans le car.
- Les élèves qui seraient pris à fumer ou à chahuter dans le car se verront exclus du transport sur simple avertissement du chauffeur.

3 – REGLEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT :



Transport gratuit : les frais de transport sont subventionnés par la Région Grand Est.

Une carte annuelle sera délivrée par nos services et devra être présentée au chauffeur lors de la montée dans le car.

Signature du responsable de l'élève ou du Responsable
(qui reconnaît avoir pris connaissance du règlement)